

## Demande d'admission

à retourner avant le **2 mai 2010** accompagnée d'un acompte de 300 €\*  
 libellé à l'ordre du Parc des Expositions de Pau

\* Acompte encaissable fin mai. Sous réserve d'attribution d'emplacement.

### Votre entreprise

① RAISON SOCIALE .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Téléphone ..... Fax ..... Mobile .....

E-mail ..... Site Internet .....

Code APE ..... Siren/Siret (obligatoire) .....

TVA intracommunautaire (obligatoire) .....

② NOMS DES RESPONSABLES DE VOTRE ENTREPRISE

Direction générale ..... E-mail ..... Mobile .....

Direction communication ..... E-mail ..... Mobile .....

③ RESPONSABLE DU STAND

Nom ..... Fonction .....

E-mail obligatoire .....

Mobile ..... Fax .....

④ ADRESSE FACTURATION (si différente de l'adresse ①)

Raison sociale .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

### INSCRIPTION GRATUITE AU CATALOGUE OFFICIEL ET SUR LE SITE INTERNET (à remplir obligatoirement)

Nom (le premier mot inscrit servira au classement alphabétique) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_

Texte catalogue et site Internet (60 caractères maximum) \_\_\_\_\_



Réservé à l'administration		
DATE RÉCEPTION ...../...../.....	VERSEMENTS .....	EMPLACEMENT Zone .....
N° CLIENT .....	.....	N° Stand .....
		Superficie .....

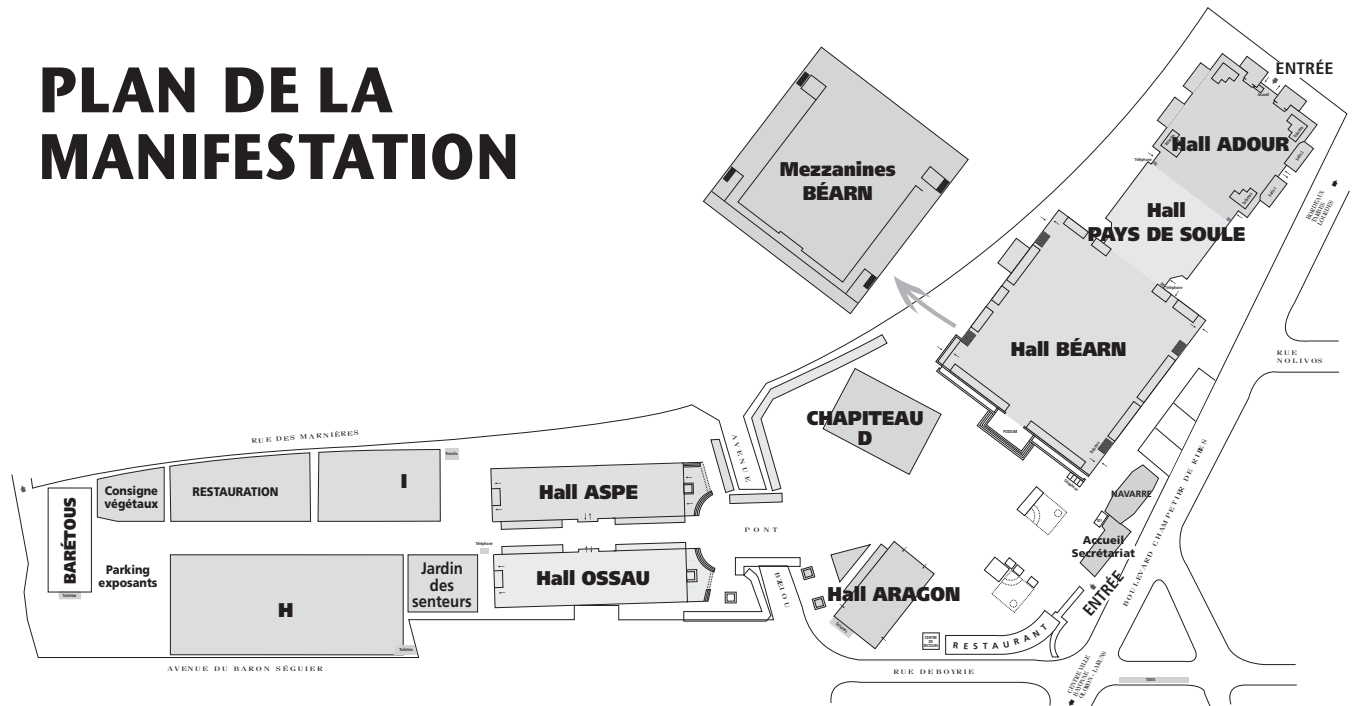
# TARIFS (Hors Taxes)

Désignation	Prix unitaire	Quantité	TOTAL												
<b>Frais fixes obligatoires</b>															
• Droit d'inscription, sécurité, gardiennage, entretien .....	110,00 €	1	110,00 €												
<b>Emplacement sous les Halls Aspe et Ossau</b>															
• Stand comprenant moquette, cloisons de séparation, raidisseurs et rail avec spots (minimum 9 m <sup>2</sup> ), le m <sup>2</sup> .....	58,00 €														
• Stand comprenant uniquement la moquette (minimum 9 m <sup>2</sup> ), le m <sup>2</sup> .....	40,00 €														
<b>Espace, zones D et I</b>															
• Stand air libre, le m <sup>2</sup> .....	9,00 €														
<b>Espace, zone H</b>															
• Sous chapiteau, surface minimum de 20 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup> .....	12,00 €														
<b>Stand semi-couvert, extérieur Aspe et Ossau</b>															
• Zone F1, F4, G1, G3 (module de 9 m <sup>2</sup> ), le module .....	120,00 €														
<b>Assurance obligatoire</b>															
• Minimum obligatoire suivant Règlement joint (capital assurée 3 000,00 €) .....	8,00 €														
• Garanties optionnelles : possibilité de souscrire un complément : Montant : ..... € x 2,5 ‰. Casse des objets fragiles : ..... € x 1 ‰. Risque transport : ..... € x 0,5 ‰.															
• En expo franchise de 80 € sur tous les risques, sauf tempête, grêle, neige, vol et vandalisme, 10 % du sinistre avec un minimum de 230 €.															
• Si vous êtes assuré par votre propre compagnie, prière de fournir l'attestation couvrant le Salon.															
<b>Électricité</b>															
• Forfait électrique comprenant location coffret, puissance 2 Kw, maintenance .....	45,00 €														
• Le Kw supplémentaire .....	18,00 €														
• Fourniture d'un rail 3 spots 100 watts (sous hall uniquement) .....	55,00 €														
<b>Eau</b>															
• Forfait branchement, évacuation (toute fourniture de matériel sera facturée en sus) .....	100,00 €														
<b>Cartes</b>															
• Exposants (supplémentaires), l'unité .....	8,00 €														
• Invitations offertes à chaque exposant .....	Gratuit	30													
• Invitations supplémentaires (payables sur retour au guichet), l'unité .....	3,00 €														
<b>COMPLÉMENT SERVICES PROPOSÉS</b>															
• <b>Téléphone</b> : une ligne temporaire peut être installée sur votre stand aux conditions France Télécom .....	Contacteur le 10 16														
• <b>Stands</b> Enseigne .....	22,00 €														
Réserve de 1 ou 2 m <sup>2</sup> .....	145,00 €														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"><b>Total H.T.</b></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td><b>TVA 19,6 %</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total T.T.C.</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>Total H.T.</b>				<b>TVA 19,6 %</b>				<b>Total T.T.C.</b>			
<b>Total H.T.</b>															
<b>TVA 19,6 %</b>															
<b>Total T.T.C.</b>															

NOUVEAU

**ACOMPTE À VERSER AU DOSSIER DE 300,00 €**  
à l'ordre du Parc des Expositions de Pau

# PLAN DE LA MANIFESTATION



- **Sections H (chapiteau) et I (air libre) :** Espace végétaux, pépiniéristes, agencement de jardins.
- **Halls Aspe et Ossau :** Horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes, phyto, engrais.
- **Chapiteau D :** Exposition des villes françaises.
- **Hall Aragon :** Exposition “l’Univers de la Rose”.
- **Halls Béarn :** Exposition des villes étrangères et françaises.
- **Halls Pays de Soule :** Exposition “Orchidées du Monde”.
- **Hall Adour :** Hall des Fleuristes.

## STAND(S) DEMANDÉ(S) sous réserve de possibilité d’attribution

Hall(s) ou Espace	Secteur	Dimensions

Observations de l’Exposant : .....

.....

.....

.....

.....

.....

## RETOUR DU DOSSIER

---

Tout dossier ou demande adressé par télécopie ou e-mail ne sera pris en considération qu'à titre optionnel. **Seul le présent document**, conformément rempli et accompagné de l'acompte provisionnel (300,00 €), sera validé par les services du Parc des Expositions de Pau.

Le dossier d'admission devra être adressé **avant le 2 mai 2010**. Après cette date, aucun droit de priorité ne sera accordé.

## MESURES DE SÉCURITÉ À OBSERVER PAR LES EXPOSANTS

---

Lire attentivement le cahier des charges des mesures de sécurité joint.

### ATTENTION

Les mesures de sécurité indiquées sur le cahier des charges joint à votre dossier devront être impérativement respectées. Les documents attestant les normes de sécurité réglementaires seront exigés avant l'ouverture de la manifestation.

## SOLDE

---

Le solde des frais de participation devra être versé au plus tard le 15 octobre 2010 par chèque bancaire ou virement postal. Les traites ne seront pas acceptées.

**Les stands ne seront accessibles qu'après le paiement intégral des factures. Il en sera de même pour l'attribution des badges "EXPOSANT".**

## ANNULATION

---

En cas d'annulation du fait de l'exposant, celle-ci doit parvenir par lettre recommandée.

*Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement général du Parc des Expositions, du règlement assurances et du règlement de sécurité, et m'engage à me conformer aux prescriptions desdits règlements et à celles de la législation du travail, de la sécurité et de l'hygiène. À ne présenter dans mon stand que le matériel en provenance des firmes ayant fait l'objet d'une demande d'admission officielle.*

Le Comité recommande vivement aux exposants une lecture complète du règlement général du Parc des Expositions, du règlement des assurances et du règlement de sécurité.

Fait à ....., le .....

CACHET

SIGNATURE

Précédée de la mention manuscrite  
"lu et approuvé"